

RECETTES NON FISCALES POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES SE TERMINANT
LE 31 MARS 1953 ET LE 31 MARS 1952

	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (montant estimatif)	1952	
	(en millions de dollars)		
Ministère des Postes.....	111.7	104.6	7.1
Produit de placements.....	116.0	117.6	—1.6
Prime, escompte et change	6.8	17.7	—10.9
Métal en barres et métal monnayé.....	4.2	4.8	—0.6
Licences, droits et permis.....	12.0	10.4	1.6
Recettes des ventes.....	5.0	4.5	0.5
Services et honoraires de service.....	19.0	16.0	3.0
Remboursements de dépenses des années précédentes.....	7.0	4.2	2.8
Divers.....	2.0	2.1	—0.1
Total des recettes non fiscales.....	283.8	281.9	1.9

Le revenu brut des Postes pour l'année 1952-1953 est estimé à 129 millions et demi. Déduction faite de versements autorisés à même le revenu, au montant de 17.8 millions, en ce qui concerne les traitements et allocations de loyer dans les bureaux à commission et les bureaux assujétis au régime du service auxiliaire, les commissions aux bureaux secondaires, les frais de transport à l'égard du courrier canadien expédié à l'étranger ou par l'entremise de l'étranger, etc., le revenu net des Postes, crédité aux recettes budgétaires, est évalué à 111.7 millions. L'augmentation de 7.1 millions de dollars sur le montant correspondant encaissé en 1951-1952 vient surtout de ce que le nouveau tarif postal a été appliqué pendant neuf mois, en 1951-1952, tandis qu'il l'a été pendant douze mois en 1952-1953. Puisque, selon les prévisions, les frais d'administration des Postes s'établiront pour l'année 1952-1953 à 106.2 millions de dollars (exception faite des 17.8 millions imputables sur les recettes), les recettes nettes dépasseront les dépenses nettes par environ 5 millions et demi. Cependant, en faisant cette comparaison, il faut se rappeler que le total indiqué aux recettes des Postes ne tient pas compte de la valeur des services rendus gratuitement à d'autres ministères; de la même façon, le total indiqué aux frais d'administration ne tient nullement compte des dépenses afférentes aux immeubles de l'État occupés par le ministère des Postes, ni des frais de comptabilité et de services divers fournis par d'autres ministères.

Le produit de placements s'élèvera probablement à 116 millions de dollars, soit une diminution de 1.6 million à comparer au total de 117.6 millions obtenu en 1951-1952. Par suite de la conversion, en vertu de la loi de 1952 sur la revision du capital des chemins de fer Nationaux, de la moitié de la dette totale obligataire portant intérêt du National-Canadien en des actions privilégiées à 4 p. 100, l'intérêt des prêts reçu de cette compagnie a diminué de 21.1 millions de dollars. Cette diminution est, toutefois, contrebalancée par l'accroissement des bénéfices de la Banque du Canada et du Fonds des changes qui sont estimés, en 1952, à 4.7 millions et 2.2 millions respectivement, et par un montant de 9.7 millions de dollars reçu de la *Polymer Corporation Limited*, sous forme de dividendes et d'intérêt des obligations.

Un sommaire comparatif des recettes prévues pour 1952-1953 par rapport aux recettes effectives de 1951-1952 figure sous ce chef au tableau suivant: